

Guide des Aides Financières Aides aux Particuliers/Séniors

AMÉNAGEMENT DU DOMICILE

Différentes interventions sont possibles en fonction de l'âge et de la situation de la personne concernée.

Ainsi, au titre des prestations légales suivantes :

- L'APA
- La PCH

En complément de l'APA ou pour les personnes ne disposant pas de ces prestations, mais remplissant les conditions de ressources et de handicap (taux d'incapacité d'au moins 80%), le Conseil général subventionne les travaux visant à améliorer l'accessibilité :

- Au taux de 17 % et dans la limite de 2 890 € quand le coût des travaux est supérieur à 1 000 €.

ou

- Par une participation forfaitaire de 170 € quand le coût des travaux est inférieur à 1 000 €.

Où se renseigner ?

Conseil Général des
Vosges

Maison de
l'Autonomie et
de la Solidarité

2, rue Grennevo
88026 Epinal cedex
Tél : 03 29 29 88 48
Fax : 03 29 29 01 05